

Consultation 2022_17402_0068

Remplacement du monte-plats dans le centre Aéré Pastré
Cahier des clauses techniques particulières(CCTP)

1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le remplacement du monte-plats dans le centre aéré Pastré.

Il est utilisé pour la délivrance des repas servis aux enfants les mercredis et quotidiennement lors des petites et grandes vacances scolaires.

Le centre accueille en moyenne 200 enfants par journée.

2 – Description de la prestation

2.1 Caractéristiques techniques

Dans son Mémoire Technique, le candidat indiquera sous forme de fiche technique le récapitulatif précis des caractéristiques techniques du monte-plats :

- Dimensions de la cage : 620 mm x 620 mm x 800 mm
- Charge utile de 100 kg
- Course estimée à 4m
- 2 arrêts sur 2 faces de service
- Vitesse de 0,35m/s
- Alimentation 230 V
- Conforme directive 2006/42/CE
- Finition cabine inox
- Porte palière guillotine à 2 vantaux finition inox, sur allège
- Machinerie en position haute
- D'un niveau sonore compris entre 65 et 80dB
- Performance énergétique

2.2 Démontage

La prestation comprendra :

- La mise en sécurité de l'installation et consignation électrique
- Démontage du monte-plats existant
- Évacuation du matériel

2.3 Montage

La prestation comprendra :

- La mise en place du nouveau matériel
- L'intervention à tous les niveaux , devant chaque porte

Lieu où la prestation sera effectuée :

Réfectoire du Centre d'Animation municipal Pastré
155-157, avenue de la Madrague de Montredon
13008 – Marseille

Le monte-plats dessert un niveau entre la cuisine située en sous-sol et le réfectoire au rez-de-chaussée.

3 – Délais d'exécution

Dès la notification du marché, le prestataire démarrera la fabrication du monte-plats.

Celui-ci informera le Pouvoir Adjudicateur dès qu'il aura réceptionné le monte-plats.

Dès lors, le délai entre le démontage de l'ancien monte-charge et la mise en service du nouveau monte-plats ne devra pas être supérieur à 3 semaines maximum.

4 – Réception du nouveau monte-plats

A la mise en service du nouveau monte-plats, le titulaire devra fournir la fiche technique complète de la machine, ainsi que tous les documents annexes s'il y a lieu.

5/ Informations diverses

Le lieu d'exécution de la prestation accueillant un public mineur, le titulaire s'assurera de prendre toutes les dispositions de sécurité nécessaires.